

VILLE DE MAUBOURGUET

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2014

Etaient présents : Jean GUILHAS, Jean NADAL, Marie JUAN BAUDOIN, Sylvain DOUSSAU, Catherine MARIENVAL, Yves MENJOULOU, Jacques LAMOTHE, Philippe ESTANGOY, Pierre MANHES, Maryse LARROUQUE, Sylvie DUBERTRAND, Patrice RENARD, Nathalie DE BRITO, Marie Françoise COUZIER, Sonia DELACROIX, Josiane CLAUDE. Excusée : Kimberley DIDDEN
Secrétaire de séance : Pierre MANHES

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

DSP eau potable et assainissement

Le Conseil Municipal confie l'affermage du service d'eau potable à la société VEOLIA EAU- Compagnie générale des eaux à compter du 1^{er} juillet 2014 et ce pour une durée de 15 ans et l'affermage du service d'assainissement collectif à la société VEOLIA EAU- Compagnie générale des eaux à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce pour une durée de 15 ans.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2013

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion _ budget commune, service eau assainissement, lotissement et zone industrielle.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des comptes administratif 2013

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs _ budget commune, service eau assainissement, lotissement et zone industrielle.

Adoptée à l'unanimité

Présentation agrégée des comptes administratifs

SECTION	BP 2013	CA 2013
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	5 717 183,59 €	3 313 815,47 €
RECETTES	5 825 707,83 €	3 307 739,64 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	3 664 814,00 €	2 659 828,28 €
RECETTES	5 174 957,24 €	3 804 579,78 €

Vote des budgets 2014

Le Conseil Municipal approuve les budgets _ budget commune, service eau assainissement, lotissement et zone industrielle.

Adoptée à l'unanimité

Vote des taux des taxes directes locales

Mairie de Maubourguet Rue de l'hôtel de ville 65701 MAUBOURGUET cedex
Téléphone 05 62 96 30 09 Fax 05 62 96 49 88 – E.mail : mairie@ville-maubourguet.fr

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 de la façon suivante :

- taxe d'habitation 18,65 %
- taxe sur le foncier bâti 14.01 %
- taxe sur le foncier non bâti 58.19 %
- cotisation foncière des entreprises 30.04 %

Adoptée à l'unanimité

Répartition des subventions

Le Conseil Municipal attribue les subventions figurant au tableau ci-après.

Adoptée à l'unanimité.

Nom de la société	BP 2014
AAPPMA	800
ADIL	535
ADMR	1 600
Association municipale d'actions culturelles	20 000
Accueil hébergement "le Vallon"	100
AGRILAND	1 000
Amicale du personnel	500
Amicale Lieutenants de Louveterie	80
Amicale des sapeurs pompiers	250
Association de soutien aux jeunes sapeurs-pompiers du Val d'Adour	150
Association Prévention Routière	150
Association "l'oiseau bleu"	500
Association l'Eveil (crèche Maubourguet)	25 000
Centre de loisirs	147 102
CIDFF	550
Comité des fêtes de L'Echez	400
Comité directeur du SOM	29 400
Compagnie les Nezbulleuses	200
CROIX ROUGE	400
DETENTE ET LOISIRS	150
France ADOT 65	200
Le Laurier Rose	100
LES ENFANTS DE MAUBOURGUET	11 000
MAUBOURGUET TOROS	8 000
Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire	160
OCCE 65	1 000
OFFICE DE TOURISME	1 000
RENCONTRES EN VAL D'ADOUR	150
Saint Hubert Club de l'Adour	800
SECOURS CATHOLIQUE	400
SOLIDARITE	500
SOM RUGBY	1 500
TAROT CLUB	75

THEATRE DES 7 CHANDELLES	6 500
UNION CHORALE POPULAIRE	2 000
VVOLTAJ	1 000
LIGUE CONTRE LE CANCER	300
BANQUE ALIMENTAIRE H-P	300
CELLULE EMPLOI FORMATION	17 000
CLIC GERONTOLOGIE	1 000
ADAC	3 875
CLUB DE L'AGE D'OR	300
Union des Villes Taurine de France	260

Participations et cotisations 2014

Le Conseil Municipal contribue au titre de l'exercice 2014 aux organismes figurant au tableau ci-après.

Adoptée à l'unanimité

Liste des organismes	BP 2014
AGEDI	1 650,00
AFR Sombrun	2,92
AFR Larreule	12,69
Participation gestion GESPE	378,54
SDE annuités communales	45 023,89
Syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège Jean Jaurès de Maubourguet - SIVOS	1 028,80
Syndicat intercommunal des transports scolaires des élèves de l'ensemble scolaire de Vic en Bigorre	1 245,20
SPA	1 224,50
OGEC Ecole Jeanne d'Arc	15 000,00

Conventions associations montant supérieur à 23000 euros

Le Conseil Municipal approuve les conventions à passer avec le Centre de Loisirs, le SOM Comité Directeur, l'association Eveil dont le montant de subvention est supérieure à 23 000 euros.

Adoptée à l'unanimité

Fonds de solidarité

Le Conseil Municipal verse une contribution de 1257€ pour l'année 2014 au financement du FSL.

Adoptée à l'unanimité

Indemnité gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal attribue à l'abbé Jean Jacques Barrère une indemnité pour le gardiennage de l'église de 474,22 € au titre de l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

Contrats fêtes locales

Le Conseil Municipal donne son accord pour les prestations de la Fête Locale qui se déroulera du 22 au 25 août 2014.

Adoptée à l'unanimité

Tarif location garage boulevard Lapalu

Le Conseil Municipal fixe à 80€ mensuel la location du garage au 350 boulevard Lapalu à compter du 01/04/2014.

Adoptée à l'unanimité

Convention retraite Centre de gestion_avenant

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention « service retraite » valable jusqu'à la signature d'une nouvelle convention établie entre la CNRACL et le CDG 65 ou, au plus tard, le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Modification statuts STIS

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 7 des statuts du SITS dont la nouvelle rédaction est la suivante « Le Conseil Syndical élit en son sein un Bureau composé :1 Président, 1 ou plusieurs Vice Présidents 1 ou plusieurs Membres

Le nombre de Vice Présidents est fixé conformément à l'article L. 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales. Chaque nouveau canton issu du découpage cantonal est équitablement représenté. »

Adoptée à l'unanimité

Modification statuts du SDE

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui devient Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. La décision d'adhésion de la commune aux nouvelles compétences optionnelles du S.D.E. en matière d'énergie ne sera envisagée que lorsque le Syndicat aura établi les conditions administratives et financières de transfert desdites compétences.

Adoptée à l'unanimité

Convention Chambre d'agriculture _renouvellement

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture des Hautes Pyrénées pour le suivi du plan d'épandage des boues de la station d'épuration, avec effet au 1er janvier 2014, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Cession_acquisition

Le Conseil Municipal cède la parcelle référencée B 508 à l'euro symbolique et décide d'acquérir les parcelles référencées B513, B511 et B509 à l'euro symbolique, d'acquérir une emprise de 654 m² à détacher de la parcelle cadastrée B415 au prix de 550€.

Adoptée à l'unanimité

Rétrocession concession

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à la Commune de la concession n° 1102 carré n° 11 bloc A3 pour un montant de 400€.

Adoptée à l'unanimité